



Editorial IGEN 2015

Liberté, égalité, fraternité

Avec la chorale, la liberté s'impose. Exprimer son émotion, faire sienne une œuvre ou un ensemble de chansons, raconter une histoire où passent les symboles, les points de vue et les sentiments. Tous les choristes réunis sur scène ont investi ce projet pour s'emparer du langage de l'art, pour le plaisir de faire de la musique ensemble, pour le plaisir de communiquer, de partager et peut-être de convaincre.

Avec la chorale, l'égalité s'impose. Les oreilles ne se ferment jamais. Le son est là. Chacun est alors libre de choisir la musique qu'il veut entendre comme celle qu'il veut produire. Elle est à disposition de tous. Seule compte l'envie de l'écouter plutôt que de l'entendre, l'envie de la faire en plus de l'écouter. Les chorales sont à disposition de tous ceux qui veulent s'en emparer.

Avec la chorale, la fraternité s'impose. Des garçons et des filles, des jeunes et d'autres qui le sont moins, des personnalités contrastées, des rebelles et des dociles, des extravertis et des ... intravertis : la chorale n'en a que faire car la musique rassemble. Pour qu'elle existe, ces différences sont remisées au magasin des accessoires d'un autre monde au profit d'une fraternité artistique qui sert la réalisation du projet musical, au sein duquel chacun joue un rôle essentiel pour un résultat qui le dépasse.

Institué par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le nouvel enseignement moral et civique vise à faire « acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. » ainsi qu'à « amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi ». Dans cet objectif, le projet de programme de cet enseignement associe quatre dimensions essentielles : **la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement.**

Faire de la musique, c'est mobiliser sa sensibilité pour l'investir dans une intention à mi-chemin de son expression propre et de celle du compositeur. Vivre une expérience musicale collective, **c'est respecter un ensemble de règles** sans lesquelles le plaisir ne cesse de se dérober et a fortiori ne peut se partager avec un public. Interpréter, c'est faire valoir un point de vue original et **interroger sans cesse ce que l'on fait**, porter un regard critique pour dépasser les limites identifiées. Enfin, faire de la musique... ne s'improvise pas : le spectacle auquel vous assistez ce soir est le fruit d'une année d'**un travail soutenu, engagé et régulier, exigeant**, où le talent des choristes a été sans relâche mobilisé, entretenu et développé par leurs chefs de chœur, professeurs d'éducation musicale.

La sensibilité, la règle, le jugement et l'engagement de tous les musiciens réunis sur scène sont à la source du concert auquel vous assistez ce soir. Le développement de ces quatre cultures complémentaires est aussi la base fondamentale des pratiques musicales collectives proposées en éducation musicale. **Plus que jamais, les chorales scolaires ont un rôle essentiel et original à jouer pour que vive et se développe une société où puissent s'incarner avec évidence la liberté, l'égalité et la fraternité.**

*Vincent MAESTRACCI,
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale,
Doyen du groupe Enseignements et éducation artistiques de l'Inspection Générale*